



DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE DU 19 MAI 2020

La Commission exécutive confédérale, réunie ce 19 mai 2020, rappelle ses analyses et revendications générales affirmées dans sa déclaration du 20 avril dernier.

La Commission exécutive soutient l'action confédérale engagée, à tous les niveaux, en défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Cette action a été et demeure essentielle face aux défaillances des politiques et moyens mis en œuvre pour protéger la santé des salariés et de la population.

La Commission exécutive l'exprime encore haut et fort, la santé au travail doit être considérée comme un droit fondamental : on ne peut risquer sa santé et sa vie au profit de l'économie !

C'est pourquoi, la Commission exécutive renouvelle son soutien à tous ses syndicats qui agissent et négocient pour s'assurer dans tous les cas que les conditions (moyens de protection, tests et dépistage, organisation du travail) sont réunies pour garantir la sécurité des salariés.

Comme FO n'a eu de cesse de l'exprimer, l'urgence était et demeure celle de la mise en œuvre des moyens de production, de distribution et de prise en charge systématique des EPI (équipements individuels de protection), en réquisitionnant autant que de besoin ces moyens.

FO réaffirme que la reprise de l'activité ne peut conduire à une précipitation économique au risque de mettre en cause la capacité à assurer les protections indispensables, dont la disponibilité et le port des protections requises, ainsi que le respect des distances physiques et gestes barrières.

La CE constate que les conditions de la reprise de l'école amènent à s'interroger quant au sens et à l'efficacité pédagogique, et à son impact sur des enfants en bas âges et soutient l'action des syndicats FO des personnels de l'éducation nationale et des collectivités locales, comme elle n'a de cesse de soutenir les syndicats FO des personnels de la santé et de tous les secteurs mobilisés notamment pour l'approvisionnement de la population.

Tout en soulignant le rôle essentiel de la protection sociale, en particulier de la Sécurité sociale face à la crise sanitaire, FO considère que les dispositions associées au dépistage ne peuvent mettre en cause la protection des données personnelles, a fortiori en matière de santé protégées par le secret médical et apporte son soutien aux salariés et à l'action des syndicats FO qui défendent la convention collective et les conditions de travail.

Alors que l'état d'urgence sanitaire vient d'être prorogé, FO conteste le bien-fondé de ce régime d'exception qui conduit à justifier la possibilité de gouverner sans relâche par ordonnances et décrets, en s'affranchissant notamment des consultations obligatoires, à commencer par le respect de l'article L1 du Code du travail donnant la primauté à la négociation collective nationale et interprofessionnelle en matière sociale. FO dénonce ainsi la mise en cause des délais de consultation et des moyens des CSE.



Aussi la Commission exécutive, sans mésestimer la gravité du risque épidémique, appelle à ce que soit mis fin à ce régime d'exception au regard de son impact sur les libertés fondamentales et individuelles, y compris les libertés syndicales, comme sur le droit du travail.

Face à la montée du chômage et aux risques, demain, pour l'emploi, FO réaffirme sa détermination à combattre toute velléité de mise en cause des garanties du Code du travail et des conventions collectives et, en particulier, sur le temps de travail et les droits à congés et exige l'abandon des dispositions pouvant être prises sous le régime des ordonnances, permettant de déroger au temps de travail, au temps de repos et au travail dominical.

La Commission exécutive réaffirme l'urgence à la suspension des procédures de licenciements, au renoncement à la réforme de l'assurance chômage, et appelle à un contrôle strict des procédures de suppressions d'emplois, afin d'empêcher les licenciements, notamment quand une entreprise a bénéficié ou bénéficie d'aides publiques en particulier.

FO rappelle son exigence, que toutes aides de l'État soient soumises à évaluation, conditions, contrôles et sanctions.

Pour FO l'urgence est à l'arrêt de la distribution des dividendes, bonus et stocks options, et à une fiscalité sur les hauts revenus et la spéculation boursière improductive.

Pour FO l'urgence est à un réinvestissement d'ensemble dans la Fonction publique et les services publics à l'encontre des contre réformes de ces dernières années.

Pour FO, l'urgence est à l'augmentation générale des salaires et du SMIC, dans le privé comme dans le public, et à la revalorisation des métiers pourtant essentiels mais trop souvent peu considérés.

La commission exécutive confirme son attachement à l'indépendance syndicale et à la pratique contractuelle. Elle dénonce la politique du gouvernement qui conduit à faire assumer les politiques publiques en matière économique et sociale aux organisations syndicales au travers de conférences dites sociales, chartes ou pactes sous tutelle de l'Etat ou de ses représentants et des régions. Elle poursuivra la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs en toute circonstance par la négociation collective interprofessionnelle, de branche et d'entreprise dans le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, et par l'action syndicale.

Adoptée à l'unanimité

